

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

187 rue Saint-Jacques – 75005 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 9 DECEMBRE 2014

Présents :

P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - P. Blayau - C. Botella - D. Bourdin - M-C. Camus-Delage - P. Cauvin - J. Chambrier-Slama - B. Chervet - E. Dahan-Soussy - A. Gibeault - S. Lambertucci-Mann - F. Moggio - M. Ody - M. Papageorgiou - B. Rodde - C. Smadja - E. Sparer - J. Torrente

Excusés (représentés) : S. Bonnisseau - B. Ithier - C. Lechartier-Atlas

Absent : A. Raix

Invités présents :

J-L. Baldacci - T. Bokanowski - F. Coblenz - L. Danon-Boileau - M. Vautherin-Estrade - G. Pragier - D. Ribas - J. Schaeffer - A. Sitbon - E. Valentin - M. Vincent

Invités excusés : F. Brette - C. De Kerchove - B. Le François - M. Pichon-Damesin

Invitée pour le CCTP : D. Kaswin-Bonnefond

Invité pour le département d'archives et d'histoire : N. Gougoulis (absent excusé)

1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 octobre 2014, convoqué à 21h45

Approuvé à l'unanimité.

2/ Modifications du CA

Le président souligne que le CA a subi deux modifications successives en septembre et octobre. Il en rappelle les circonstances.

Lors de la séance du 23 septembre 2014, le CA a dû réitérer un vote portant sur les emprunts du plan de financement de la rue Daviel. Ce vote avait déjà eu lieu, mais la Société Générale, notre banque, a demandé qu'il soit formellement exécuté en présence de Maître Dauvet, notaire de la SPP, afin que celui-ci puisse en dresser l'acte. Cet acte a été annexé au procès-verbal du CA du 23 septembre 2014.

Le vote : 22 oui sur 23 présents. Un des administrateurs, Albert Louppe, a refusé de participer à ce vote. Le 24 septembre 2014, le président et le secrétaire général ont reçu la démission de Albert Louppe.

Comme le stipule le RI, tout administrateur démissionnaire doit être remplacé par le premier membre de la même catégorie qui suit le dernier élu de la liste résultant de l'élection du CA. Le 25 septembre, Albert Louppe a donc été remplacé par Elsa Schmid-Kitsikis.

Le 22 octobre 2014, le secrétaire général recevait la démission de Elsa Schmid-Kitsikis, au nom d'une impossibilité d'émettre un avis contradictoire au sein d'un CA jugé par elle, trop unanime. Rappelons que Elsa Schmid-Kitsikis n'a participé à aucun CA, et qu'elle s'était excusée aux deux CA du 17 octobre 2014.

Béatrice Ithier, suivante sur la liste, a accepté la fonction d'administrateur. Le président l'en remercie.

Bernard Chervet demande au CA un changement de la chronologie annoncée de l'ordre du jour, en raison de deux points prioritaires qui obligent le CA à se positionner très rapidement. Il s'agit des points : 4/ Locaux et 6/ Convention proposée pour le CCTP.

Le CA accepte.

3/ Point 4 de l'ordre du jour : Locaux : achat, financement, travaux.

***Achat**

Le Président rappelle succinctement les dernières étapes concernant l'achat des locaux :

Le 16 octobre 2014, demande de Maître Dauvet, notre notaire, de convoquer une éventuelle assemblée générale, ou d'obtenir l'accord du CA pour la solution du privilège de prêteur de denier, suite à un courrier qu'il a reçu, daté du 14 octobre 2014 et signé de quelques membres de la SPP opposés au projet d'achat, arguant une irrégularité possible à propos des hypothèques, non votées d'après eux, au nom de leur refus du vote de l'assemblée générale du 15 juin 2014.

Il s'ensuit la décision de convoquer deux CA le 17 octobre 2014, à 21h, puis à 21h45, afin de prendre les décisions évoquées ci-dessus, et de les valider. Le CA du 17 octobre 2014 vote positivement ces deux demandes.

Le 20 octobre 2014, est adressée à l'ensemble des membres, une convocation pour une éventuelle assemblée générale fixée le 4 novembre 2014.

Puis le 24 octobre, les trois notaires s'accordent pour adopter la solution du prêteur de denier. La date de la signature est fixée au 30 octobre 2014.

Le 30 octobre 2014 a lieu la signature de l'acte de vente. Devenue inutile, l'AG convoquée le 4 novembre est alors annulée, et l'annonce de l'achat diffusée.

Auparavant, le 21 octobre, dès que l'éventualité d'une assemblée générale le 4 novembre 2014 a été annoncée, cinq membres ont adressé une lettre en RAR demandant l'ajout d'une série de points à l'ordre du jour de cette AG. Puis le 28 octobre 2014, les opposants au projet ont diffusé une nouvelle lettre appelant à utiliser l'assemblée générale pour s'opposer au projet d'achat.

Enfin, le 13 novembre 2014, après l'annonce de l'achat, ils ont diffusé une autre lettre réaffirmant leur opposition.

***Modalités d'opposition : quelle réflexion institutionnelle ? Quelles conséquences ?**

Face à la récurrence de ces courriers à charge, certains membres ont suggéré de se tourner vers le comité d'Ethique. Bernard Chervet s'y oppose, pensant que notre code n'est pas prévu pour traiter de telles difficultés institutionnelles.

En fait, les auteurs des diverses lettres et mails empêchent le fonctionnement de l'institution en ne respectant pas les règles électorales de la démocratie, posant dès lors un problème de déontologie. La nouveauté porte sur une attaque de la gouvernance et de l'institution par un certain nombre de ses membres utilisant la voie juridique, et non pas sur l'expression d'une opposition.

Une autre réflexion nous est parvenue : comment réguler et encadrer l'accès à la messagerie de la SPP et son usage. Un membre du CA a proposé que soit élaborée une charte de la messagerie de la SPP.

D'autres membres encore, - anciens présidents, membres occupant des mandats électoraux ou les ayant occupés - ont jugé bon de diffuser une lettre manifestant leur intérêt pour le projet et leur désir d'entrer dans une phase constructive. Michel Ody et Marilia Aisenstein en sont les initiateurs.

Parallèlement, une seconde lettre, allant dans le même sens, était rédigée par des membres adhérents, Lucilla Narici Sicouri et Caroline Sedel-Godard en étant les initiatrices.

Les auteurs de ces deux lettres ont demandé au bureau leur diffusion à tous les membres de la SPP par la SPP. Bernard Chervet a souhaité l'aval du CA. Cette approbation s'est réalisée par voie électronique, le 18 novembre. Résultat : 23 avis favorables et une absence de réponse.

La parole est donnée à Michel Ody qui reprend les arguments de la lettre, puis donne les résultats : lettre n° 1, 143 signatures ; lettre n° 2, 77 signatures. Les deux lettres seront jointes au procès-verbal de ce CA (cf. annexe 1), et donc mises avec ce dernier sur l'espace membres de notre site.

Autre proposition : l'instauration d'un « **Comité de veille portant sur l'investissement financier pour l'acquisition et l'aménagement du 21 rue Daviel.** ». Composé de membres pressentis pour leur engagement dans le projet et pour leur **représentativité**, ce comité aurait pour fonction de rassurer les membres par son existence même, de chercher des fonds pour le financement des locaux, exclusivement et seulement si nécessaire. Il serait chargé par le CA, en cas de besoin

uniquement, du suivi des remboursements des prêts jusqu'à la fin de l'emprunt portant sur la rue Daviel. Renouvelable en partie, à la demande de ses membres et avec l'approbation du CA, il serait permanent dans son principe, non dans sa composition. Le président et le trésorier de chaque mandature en ferait partie ex-officio.

Sur les 22 personnes pressenties, 20 ont répondu favorablement, une a refusé pour honorariat imminent, et une ne s'est pas prononcée.

Le président ajoute qu'il sera demandé à l'assemblée générale de mars 2015 de voter sur le principe de ce comité.

Au cours de la discussion apparaît une opposition faisant appel à des arguments d'une toute autre nature que ceux qui motivent la proposition. Ces arguments sont émis par des invités au CA, les administrateurs restant silencieux. L'argument principal des opposants : la proposition d'un tel comité pourrait laisser penser que les CA des prochaines mandatures ne seraient pas capables de gérer les difficultés financières de la Société ; elle traduirait un manque de confiance dans les instances à venir ; si nécessaire, le CA et le bureau suivants seront à même de mettre en place un tel comité.

Ces arguments laissent apparaître une défiance envers la proposition d'un tel comité, une mésestimation de la situation financière liée à la participation rétive des membres, et de l'opiniâtreté de l'opposition.

Bernard Chervet précise que ce comité n'aurait aucun pouvoir, ne ferait rien sans l'aval des futurs CA, mais permettrait en cas de difficulté d'apporter une aide très concrète aux CA quant aux démarches à faire pour collecter des fonds, permettant ainsi aux futurs CA de se consacrer à la gestion de la SPP, à son fonctionnement et ses missions scientifiques.

Bernard Chervet propose de mettre le sujet en latence et de le reprendre lors d'un prochain CA.

***Financement**

Le point est fait sur les cotisations exceptionnelles et dons venant des membres. Une liste des donateurs est consultable chez le comptable, M. Pascal Barbier. Elle ne donne que les noms des donateurs, pas les sommes versées, car rien n'est obligatoire en la matière. Il convient cependant d'en avoir confirmation auprès de M. Bahri, expert-comptable.

Sur les 850 membres sollicités, 320 ont contribué par leurs dons au financement des locaux, soit la somme de 320.000€. Il reste donc un potentiel de 500 membres. Toutefois, la somme récoltée est très insuffisante, d'où la nécessité d'un « comité de veille portant sur l'investissement financier pour l'acquisition et l'aménagement du 21 rue Daviel ».

Des dons venant de personnes n'étant pas membres ont aussi été reçus. De « grands donateurs », se sont engagés à verser des dons sur plusieurs années.

Le CA donne son approbation pour l'acceptation de l'ensemble de ces dons.

***Information et implication**

De quels moyens d'appel pour le financement et pour le soutien de la restauration disposons-nous ?

Le bureau avait pensé à des lettres individualisées adressées aux membres n'ayant pas contribué à l'appel aux dons.

Des journées « portes ouvertes » sont prévues, l'une le 13 décembre 2014, l'autre le 10 janvier 2015 qui permettra aux régionaux de connaître les locaux, dans la suite de la réunion de la commission des représentants régionaux.

La Lettre du Président, et surtout des « Brèves » mensuelles seront diffusées par les envois groupés. L'avis du CA est favorable dans son ensemble.

La location occasionnelle future de nos locaux est aussi envisagée comme complément de financement.

***Travaux**

Le dossier a été déposé à la Mairie le 12 novembre 2014. Il convient de faire vite compte-tenu du délai de six mois pour l'obtention d'un permis de construire.

Pour arrêter le planning des travaux, une réunion va être organisée entre l'architecte et les représentants des différents organes concernés, CCTP, personnel, BSF.

D'autre part, le comité de pilotage des travaux s'est déjà réuni et doit rencontrer l'architecte mardi 16 décembre 2014, pour finaliser les plans. C'est pourquoi il est urgent que le CA donne son avis sur les plans qu'il a reçus.

La question de la sécurité reste la plus importante à mettre à l'étude avec l'architecte.

Après étude des plans, le CA se prononce par un vote à mains levées favorable à l'unanimité aux plans présentés.

4/ Point 6 de l'ordre du jour : CCTP

Suite à la demande de l'Agence Régionale de la Santé (ARS) que le CCTP soit adossé à une autre structure de soins, un projet d'adossement-intégration a été initié avec l'ASM13. Une convention de coopération (étape 1) a été préparée et doit être soumise au CA. Diverses réunions préparatoires ont eu lieu au sein du comité de gestion, mais aussi avec les avocats des deux structures.

La convention adressée aux administrateurs à discuter ce soir, consiste en un mandat de gestion d'une durée de un an.

Jean-Louis Baldacci rappelle que le projet comporte deux aspects, l'un, la nécessité de garder la spécificité psychanalytique en lien étroit avec les futurs locaux de la SPP, l'autre, l'intégration du personnel salarié.

Or, la rencontre avec l'ARS le 8 décembre 2014 a changé la donne.

Rappel : en juillet dernier, l'ARS s'était montrée très intéressée par la proposition d'adossement-intégration à l'ASM13 et maintenait la dotation. Mais un point n'avait pas été évalué : le coût du changement de statut pour le personnel (de fonction publique à convention 1951). Le surcoût des salaires s'élèverait à environ 200.000 € par an, ce qui n'avait pas été envisagé et qui pose une difficulté à l'ARS. A noter que cette difficulté existerait quelque soit la structure d'adossement.

Une nouvelle réunion avec l'ARS est prévue en mars 2015.

L'idée de développer un pôle psychanalytique regroupant les départements qui dispenseraient des traitements psychanalytiques gratuits pour adultes et enfants, ainsi qu'en psychosomatique, et qui serait ouvert à la région parisienne, paraît soutenir l'intérêt pour cet adossement-intégration.

Il est prévu de prendre plus de temps, et d'élaborer un mandat de gestion dans une transition pendant deux-trois ans.

Par ailleurs, le président souligne l'insistance de notre avocat à attirer notre attention sur le fait que, en cas d'intégration, le CCTP sera définitivement perdue par la SPP en tant qu'entité lui appartenant. Bernard Chervet rappelle que la structure du CCTP est organisée par trois piliers CA/comité de gestion/médecin-directeur. Ce dernier sera présent au comité directeur de l'ASM13, le président sera intégré dans le CA de l'ASM13, mais le président du comité de gestion ne serait pas représenté. Face à la perte du CCTP, notre avocat conseille à la SPP d'avoir deux représentants au CA de l'ASM13, le président de la SPP et le président du comité de gestion. Certains soulignent que le CA de l'ASM 13 n'est pas comparable dans son fonctionnement à celui de la SPP. Néanmoins, Bernard Chervet insiste sur la perte du CCTP par la SPP et sur l'importance d'une double représentation de la SPP au CA de l'ASM 13. L'un des enjeux des négociations avec l'ASM13 consiste à assurer la représentation du médecin-directeur du CCTP, du président de la SPP et du président du comité de gestion.

5/ Trésorerie

La trésorière fait un point sur les comptes de la Société. A ce jour, ils sont en équilibre.

Cependant, le montant des cotisations impayées s'élève à 125.000€. Elle souligne le fait que les opposants au projet de Daviel ne se sont pas acquittés de leur cotisation statutaire, ainsi que quelques membres occupant des fonctions statutaires. Une relance individualisée vient d'être faite.

6/ Point 3 de l'ordre du jour : Vie scientifique

- CST : « Le CST et ses paradoxes ». Intervention de M. Vautherin-Estrade.

La secrétaire du CST est souvent interpellée sur le devenir du CST. Elle défend l'intérêt de cette instance et insiste sur l'importance des prochaines élections, ainsi que sur la nécessité d'être plus précis sur les thèmes abordés.

- Commission scientifique (CS). Présentation des projets. Intervention des responsables de la CS. César Botella reprend les thèmes de son intervention lors du CA précédent. Devant le poids de l'administratif et de l'institutionnel, le scientifique reste le point de « fragilité » de la SPP. D'où le projet qui a progressivement pris forme durant ce mandat d'un comité pour le développement de la psychanalyse chargé de veiller à celui-ci et plus globalement à la situation du scientifique dans l'institution. Il s'agirait de renforcer l'investissement du scientifique depuis l'instance exécutive qu'est le CA.

Des questions se posent alors : n'est-ce pas là le rôle du CST ? Est-il nécessaire de créer un nouveau comité ? Ne risque-t-on pas d'aller dans le sens d'une dispersion du scientifique ? Ou au contraire, ne faut-il pas conserver cette dispersion, gage de la place du scientifique dans notre société ?

Le CA demande aux responsables de la CS de leur fournir un texte plus précis sur ce projet.

7/ Monographies et Débats de Psychanalyse. Candidature de L. Danon-Boileau : invitation du candidat, présentation, discussion, vote.

Laurent Danon-Boileau a été reçu le 1^{er} décembre par la commission des publications, dont le compte-rendu nous est parvenu le lundi 8 décembre. Nous remercions Dominique Bourdin d'avoir organisé si rapidement une réunion, comme le stipule le RI.

Le candidat présente sa déclaration d'intention.

Vote à bulletins secrets : 23 votants, 22 suffrages exprimés : 15 oui, 7 non, 1 abstention.

Laurent Danon-Boileau est élu pour un second mandat.

8/ Site internet. Candidature de D. Ribas : invitation du candidat, présentation, discussion, vote.

Denys Ribas a été reçu le 6 novembre 2014 par la commission des publications.

Le candidat présente sa déclaration d'intention.

Vote à bulletins secrets : 23 votants ; 23 suffrages exprimés : 21 oui, 2 non

Denys Ribas est élu pour un second mandat.

9/ Département d'archives et d'histoire. Proposition : N. Gougoulis : invitation, présentation, discussion, approbation.

Compte tenu de l'impossibilité de Nicolas Gougoulis à être présent au CA, ce point est reporté au prochain CA.

10/ SPP Edition. Proposition. Vote.

Bernard Chervet retrace rapidement l'historique de SPP Edition.

Le bilan financier est bénéficiaire dans des conditions artisanales et modestes.

Ont été vendus : presque 700 « Freud en français » ; presque 500 « Joyce McDougall » ; un peu moins de 500 « André Green ».

Le quatrième volume (« George Devereux ») vient de sortir et la demande est d'emblée forte. L'originalité des volumes est essentielle pour leur succès.

Il ne s'agit pas d'entrer dans une rivalité avec les maisons d'édition, mais de produire quelques ouvrages selon les circonstances.

Bernard Chervet rappelle que SPP Edition n'a pas encore d'organisation inscrite dans le règlement intérieur. Il suggère de prévoir un article qui définisse, sur le modèle de ceux pour la RFP et les Monographies, le fonctionnement et le mandat d'un comité SPP Edition, composé d'un directeur (membre de la SPP), d'un directeur d'édition (la conservatrice de la bibliothèque S. Freud), d'un responsable de la diffusion (bibliothécaire ou secrétaire), et d'un comité de rédaction (quelques membres de la SPP) cf. annexe 2.

Il propose de poursuivre pour le moment la direction de SPP Edition jusqu'à ce que l'article du RI devienne officiel après retour du ministère de l'intérieur.

Ensuite, un appel à candidature pour la direction, en conformité avec le RI, pourra être lancé.

Le CA approuve à l'unanimité cette proposition.

11/ Comité d'audit du CA. Remplacement de A. Louppe suite à sa démission du CA. Vote. Le président propose la nomination de Ellen Sparer. **Le CA donne son approbation.**

12/ Questions diverses

- Demande de Michel Ody

Membre du CA, Michel Ody souhaitait faire une demande d'honorariat qui prendrait effet au 1^{er} janvier 2015. Mais cette démarche obligerait M. Ody à démissionner du CA car il ne pourrait pas rester dans une instance élue et élective s'il était honoraire.

Le président propose au CA d'accorder à M. Ody une dispense pour tous les tirages au sort qui auront lieu en 2015 au cours du processus électoral (commission des candidatures et comité d'évaluation). Ainsi, M. Ody terminera-t-il son mandat actuel au CA, et sa demande d'honorariat pourra prendre effet le 01/01/2016.

Cette disposition répond à une carence de nos règlements. En effet, ceux-ci ne prévoient pas de dispense des tirages au sort pour les membres qui ont annoncé leur projet d'honorariat. Cette mesure devrait être réglementaire.

Le CA donne son accord, à l'unanimité.

- Bail précaire

Le président informe le CA qu'il a signé, le 25 novembre 2014, avec les propriétaires de la rue Saint-Jacques, un « bail précaire » aux mêmes conditions que le bail actuel, pour la période du 01/01/2015 au 31/01/2016.

- STIF

La décision des dispenses est en suspens. La non rétroactivité est confirmée. Pour le CCTP, la taxe s'élève à 16.000€, et pour la SPP à 12.000€.

- Groupe Bretagne-Pays de Loire de la SPP : démissions. Lettres de Pierre Chauvel, Christian Delourmel, Michel Lhuilier du Breul et Sophie Marie.

Ce groupe avait connu une première fracture il y a une dizaine d'années avec plusieurs démissions. La démission récente de quatre membres le réduit encore, à quatre ou cinq membres. A noter que cette démission est limitée au groupe et que nos collègues restent membres de la SPP. La question des groupes régionaux sera à mettre à l'ordre du jour d'un prochain CA auquel seront invitées Solange Bonnissieu et Martine Pichon-Damesin.

- Demande de Christine Anzieu-Premmereur

Statut de psychanalyste correspondant au 1^{er} janvier 2015.

Le CA donne son accord.

- Usage inapproprié du terme de « titulaire formateur de la SPP » par un membre non formateur de la SPP. Un courrier lui a été adressé par le Secrétaire Général.

La séance est levée à 00h45.

La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 20 janvier 2015.

Procès-verbal rédigé par Elisabeth Dahan-Soussy avec la participation de Pascale Blayau (Secrétaire Général adjoint).

Bernard CHERVET
Président

Elisabeth DAHAN-SOUSSY
Secrétaire Général

ANNEXE 1

Lettre n° 1 du 18 novembre 2014, Michel Ody et Marilia Aisenstein

Chères collègues, Chers collègues,

Signée par des membres qui ont eu, ou ont des responsabilités administratives à la SPP et par d'autres titulaires ou adhérents, cette lettre veut soutenir l'achat des locaux pour notre Société et émet le vœu de voir se rétablir sereinement notre fonctionnement statutaire habituel.

Notre accord, l'engagement actif de certains dans ce projet maintenant réalisé, confirme ce qui a été détaillé dans les lettres de notre Président et dans divers documents, tous disponibles sur le site de la SPP, comme il a été rappelé à plusieurs reprises.

En effet, une nouvelle lettre à tous les membres, et qui sollicite leurs signatures, a encore été envoyée par le petit groupe de membres opposés au projet.

L'achat a été conclu, la très grande majorité des membres a plébiscité le projet et pourtant une remise en cause insidieuse se poursuit.

Nous déplorons l'insistance avec laquelle ce groupe conduit une action qui faisant fi du long travail effectué par le Président et son Bureau, le CA, mais aussi par l'expert-comptable, le commissaire aux comptes, l'architecte, le personnel administratif, ne cherche qu'à les déconsidérer et surtout à inquiéter nos membres.

Ces quelques collègues ne tiennent aucun compte des avis favorables et des autorisations administratives, du ministère de l'intérieur, de la préfecture, de la Mairie du 13^e, des autorités de tutelles, des trois notaires présents à la signature y compris le notaire de notre banque.

Les conséquences de ces lettres qui dénigrent la gestion du CA peuvent, en particulier, figer la détermination de membres à s'investir dans les instances et la vie scientifique, comme à s'engager dans la poursuite du financement d'une opération immobilière capitale et symbolique dans l'histoire de notre Société.

La dernière lettre change de niveau, elle est « politique » puisqu'elle attaque le fonctionnement statutaire des instances et remet en cause la valeur démocratique des votes.

Le dernier paragraphe ne laisse aucun doute à ce sujet. Il vise très directement « la vie associative et scientifique » de notre Société.

Nous sommes consternés de voir la disqualification continue d'un Conseil d'Administration et d'un Bureau qui ont beaucoup travaillé et n'ont en rien démérité.

Nous sommes inquiets du harcèlement de nos membres par des lettres qui jettent le trouble, le doute, et entachent la SPP mais aussi la psychanalyse.

Nous sommes outrés enfin qu'un petit nombre de mécontents utilisent les listes de la SPP pour chercher à détruire une avancée dont nous sommes fiers.

Michel Ody, Marilia Aisenstein, Flory Azoulay, Eric Valentin, César Botella, Sara Botella, Elisabeth Dahan-Soussy, Sabina Lambertucci-Mann, Pascale Blayau, Thierry Bokanowski, Michel Grinberg, Marina Papageorgiou, Christine de Kerchove, Emmanuelle Chervet, Dominique Cupa, Isaac Salem, Michel Ptakine, Maya Garboua, Jean-Louis Baldacci, Chantal Baldacci, Martine Pichon-Damesin, Claude Smadja, Linda Smadja, Béatrice Ang, Isabelle Maitre-Lewy-Bertaut, Harvey Rich, Rosine Perelberg, Gerard Szwec, Jérôme Glas, Panos Aloupis, Lucilla Narici-Sicouri, Christian Delourmel, Diran Donabedian, Danièle Braunschweig, Jean-Claude Elbez, Miriam Boubli, Hélène Jugian-Perez, Dominique Bourdin, Jacqueline Goutaland, Caroline Sedel-Godard, Sylvie Dreyfus-Asséo, Robert Asséo,

Hélène Troisier, Charlotte Costantino, Gerard Pirlot, Aïcha Boumaza, Laurent Barbrel, Ellen Sparer, Madjid Sali, Guy Cabrol, Gerard Jover, Alain Fine, Catherine Laurent-Chatelain, François Richard, Marie France Castarede, Rut Epstein, Annie Faure Bismuth, Flore Canavese, Michele Jung-Rozenfarb, Odile Speth-Lepeticolin, Daniel Irago, Catherine Kestemberg-Hardenberg, Eliane Seghier, Isabelle Martin Kamieniak, Marie Bonnafe, Felicie Nayrou, Françoise Cointot,

Marie-claire Camus-Delage, Catherine Druon, Philippe Jaeger, Pierre Decourt, Josette Frappier, Sophie Marie, Brigitte Benchetrit, Jacques Clauvel, Christine Garneau, Françoise Rabaté, Jacques Bouhsira, Jean-luc Donnet, Daniele Donnet, Jean-Pierre Pinel, Aline Pinel, Hélène Rosenberg, Mari Sirjacq, Patrick Cauvin, Yoli Scouarnec, Michel Vincent, Catherine Jouanneau, Nicholas Kormas, Michel Picco, Martine Lestrehan Jurkiewicz, Christine Jean-Strochlic, Catherine Couvreur, Bernard Bensidoun, Martine Fabre, Chantal Lechartier, Françoise Feder, Bernard Penot, Michele Bertrand, Roberto Cunha, Josiane Rivier, Carmen Cerda, Viviane Auffray, Diana Goldin Bouhsira, Augustin Jeanneau, Gérard Lucas, Vassilis Kapsambelis, Daniel Rosé, Marielle Sœur, Beatrice Martelly, Annie Bruno, Irina Adomnical, Monique Gibeault, Paul Denis, Sylvie Faure Pragier, George Pragier, Murielle Cherbit, Marie Kaci, Annabelle Tuset, Marie Françoise Guittard-Maury, Gerard Noir, Sylvie Farrugia-Robert, Carla Serpa-Pluen, Marie Hélène Monsegu, Jean Pierre Caillot, Emmanuelle Sabouret, Jeanne Aboudrar-Salgo, Pierre Chauvel, Suzanne Deffin Cunha, Béatrice Lefrançois, Michelle Bouteille, Catherine Itmi, Litza Guttieres-Green, Marie Claire Durieux-Giovachini, Omblin Ozoux-Teffaine, Christophe Ferveur, Anne Claude Campos, Guy Lavallée, Anne-Marie Baumgarten, Michel Baumgarten, Patrick Joulain, Palmina Pesenti, Bernard Voizot.

143 signataires le 17/12/2014

Chers collègues,

Nous sommes nombreux à avoir reçu, le 13 Novembre dernier, un courrier rédigé par quelques membres opposés au projet d'achat des locaux de la rue Daviel, achat annoncé par la Lettre du Président n°10 (jeudi 30/10/14) où Bernard Chervet exposait les éléments fondamentaux du dossier ayant permis cet achat. Nous vous y renvoyons.

Le temps nous semble venu de sortir de ce climat de défiance consécutif à une démarche dont nous sommes nombreux à déplorer l'obstination et la méthode.

Il convient désormais de travailler dans le sens qui permettra :

- l'installation de la SPP dans des locaux adaptés à nos activités ouvertes à tous les publics (normes ERP et APMR désormais imposées),
- le rassemblement des différents pôles : clinique, recherche, formation et documentation par le biais de la BSF,
- de favoriser : échanges, débats et développements de la pensée et de la technique psychanalytique dans leurs formes plurielles.

Pour ces raisons, nous vous sollicitons, amis et collègues adhérents, afin que vous exprimiez clairement avec nous votre implication en signant cette lettre ; et nous vous encourageons à vous engager concrètement en versant votre contribution: don, cotisation exceptionnelle, ou promesse de don, auprès de la Trésorière de la SPP.

Ce geste est à la fois indispensable et significatif de notre attachement à la SPP et à son avenir.

Bien cordialement à vous.

Caroline Sedel-Godard, Lucilla Narici-Sicouri, Roland Havas, Daniela Avakian, Maria- Grazia Spano-Amantea, Piotr Krzakowski, Florence Lamour, Dominique Bourdin, Jérôme Glas, Béatrice Ang, Brigitte Benchetrit, Michel Engel, Thierry Bokanowski, Omblin Ozoux-Teffaine, Isabelle Kameniak, Rut Epstein, Odile Speth-Lepetitcolin, Eliane Seghier, Christian Delourmel, Annie Faure-Bismuth, Charlotte Costantino, Sabina Lambertucci-Mann, Daniel Irago-Vivanco, Flore Canavese, Gérard Pirlot, Pascale Blayau, Aïcha Boumaza, Michel Jung Rozenfarb, Françoise Cointot, Philippe Jaeger, Marie-Claire Camus-Delage, Jacques Clauvel, Dominique Cupa, Josette Frappier, Sophie Marie, Jacques Bouhsira, Denise Bouchet-Kervella, Patrick Cauvin, Claude Janin, Martine Janin, Didier Jouanneau, Michel Vincent, Nicolas Kormas, Yoli Scouarnec, Emmanuelle Chervet, Martine Fabre, Gilbert Diatkine, Bernard Penot, Michèle Bertrand, Françoise Feder, Roberto Cuhna, Viviane Auffray, Diana Goldin Bouhsira, Carmen Cerda Douanne, Vassilis Kapsambelis, Daniel Rosé, Elisabeth Birot, Anne Bruno, Georges Pragier, Sylvie Faure-Pragier, Murielle Cherbit, Elisabeth Dahan-Soussy, Sylvie Pons-Nicolas, Paul Denis, Marie Kaci, Annabelle Tuset, Sylvie Farrugia-Robert, Jean Pierre Caillot, Carla Serpa Pluen, Suzanne Deffin Cunha, Béatrice Martelly Planel, Michèle Bouteille, Catherine Itmi, Denis Ribas, Christophe Ferveur, Guy Lavallée, Bernard Voizot,

TOTAL : 77 signataires le 9/12/ 2014

ANNEXE 2

Texte adressé aux membres du CA le 8 décembre 2014.

SPP édition CA du 9/12/2014

Production, Ventes (nombres ; recettes, dépenses, résultats)

4 volumes : S. Freud, J. McDougall, A. Green, G. Devereux

Résultats sur 3 premiers volumes : à vérifier

Meilleures ventes : Freud, puis J. McDougall, puis Green

2012 : 2473,58

2013 : 3463,98

2014 (nov) : 5094,51

Total recettes 3 volumes : 11908,17€

Total dépenses 3 volumes : 8502,80€

Bénéfices : 3405,37€

Organisation

- Directeur de SPP Edition : un membre SPP (titulaire ? formateur ?)

- Directeur d'édition : Conservateur de la BSF

- Chargé de diffusion : secrétaire pôle scientifique, Bibliothécaire

- Comité de rédaction : 2 ou 3 membres

Orientations politiques de SPP Edition

Evolutives

Pour l'instant SPP Editions reste centrées sur des auteurs et activités de la SPP ; l'originalité est à privilégier.

Projet : Collections

- Hors collection : Freud en français

- Collection « Hommages » > 3 ouvrages

Projets à discuter

- Collection « Rencontres SPP » : conditions à préciser

- Collection « Colloques SPP » : conditions à préciser

- Collection « Réédition » : choix et conditions à préciser

- Autres ???

RI SPP : le texte retenu par le CA sera intégré au RI lors d'une prochaine révision officielle de celui-ci, et donc voté auparavant par l'AG ; en attendant ce texte servira de référence. Les lignes ci-dessous sont rédigées sur le modèle des articles RFP et Mono. ; excepté celles surlignées en jaune qui sont spécifiques à SPP Editions.

Proposition de Bernard Chervet de poursuivre la direction jusqu'à officialisation par le Ministère de l'Intérieur, puis application du protocole réglementaire, avec appel à candidature selon le futur RI.

ARTICLE V : LES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES, BIBLIOTHEQUES, PUBLICATIONS, SITES INTERNET

5. SPP Edition est placée sous la responsabilité d'un directeur. Le directeur est élu par le conseil d'administration, auquel il présente son comité de rédaction. Son mandat est de 4 ans, sauf en cas de décision exceptionnelle du conseil d'administration ; il est renouvelable une fois.

Le Directeur de SPP Edition dirige une équipe composée d'un *Directeur d'édition*, le Conservateur de la BSF, de un ou deux *Chargé de diffusion*, une secrétaire de la SPP ou une Bibliothécaire de la BSF, et de son comité de rédaction.

L'élection du directeur a lieu six mois avant l'expiration du précédent mandat. Le secrétaire

général fait, en temps utile, un appel de candidature à l'ensemble des membres de la SPP. A propos de toute candidature reçue, le bureau prend avis de l'équipe de direction sortante et de la commission des publications.

Le candidat à la direction est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de candidatures multiples, le bureau peut présenter au vote du conseil d'administration le candidat de son choix. Dans ce cas, il doit en informer auparavant le (ou les) autres candidats, qui doivent alors décider soit de retirer leur candidature, soit de la présenter concurremment au vote du conseil. Il est procédé à autant de tours de scrutin qu'il est nécessaire pour que l'un des candidats obtienne la majorité requise ; à partir du deuxième tour, le scrutin porte seulement sur les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix au premier tour.

En cas de non-élection, en cas d'absence de candidature, le conseil d'administration décide des mesures transitoires à adopter.

Tous les ans, le Directeur présente un rapport d'activité au conseil d'administration et échange avec la commission des publications.

STATUTS

Surlignés en rouge, les passages portant sur les publications de la SPP

ARTICLE 2

Les moyens d'action de l'association sont notamment les suivants :

locaux, bibliothèque, moyens de diffusion, manifestations scientifiques, centres de consultations et de traitements.

Elle possède ses propres organes de publication et détient la propriété de leurs appellations.

Elle organise ses propres congrès et toutes autres rencontres scientifiques. Elle en détient les appellations.

L'association élabore un code d'éthique contenant les principes essentiels du comportement de ses membres dans le cadre de leur vie professionnelle de psychanalystes. Le code d'éthique est inclus dans le règlement intérieur.

Elle gère les centres de consultations et de traitements psychanalytiques qu'elle crée.

L'association assure la formation à la psychanalyse sous la responsabilité de la commission d'enseignement par les instituts de psychanalyse créés par celle-ci.

L'association fixe dans son règlement intérieur les modalités de ses activités dans les régions.

ARTICLE 12

6 - Les publications

L'association publie la Revue Française de Psychanalyse, qui est son organe officiel, **et d'autres publications.**

L'association est propriétaire du titre "Revue Française de Psychanalyse".

Le conseil d'administration élit le directeur de la Revue Française de Psychanalyse **et les directeurs des collections et publications selon les modalités prévues par le règlement intérieur.**

RI

ARTICLE V : LES ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES, BIBLIOTHEQUES, PUBLICATIONS, SITES INTERNET

3. La Revue française de Psychanalyse (art. 12.6 des statuts)

La Revue française de Psychanalyse, publiée par la SPP, est placée sous la responsabilité d'un directeur. Sur proposition du bureau, ce directeur est élu par le conseil d'administration, auquel il présente son comité de rédaction. Son mandat est de 4 ans, sauf en cas de décision exceptionnelle du conseil d'administration ; il est renouvelable une fois.

L'élection du directeur a lieu six mois avant l'expiration du précédent mandat. Le secrétaire

général fait, en temps utile, un appel de candidature à l'ensemble des membres de la SPP. A propos de toute candidature reçue, le bureau prend avis de l'équipe de direction sortante et de la commission des publications.

Le candidat à la direction est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de candidatures multiples, il est procédé à autant de tours de scrutin qu'il est nécessaire pour que l'un des candidats obtienne la majorité requise ; à partir du deuxième tour, le scrutin porte seulement sur les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix au premier tour.

En cas de non-élection, en cas d'absence de candidature, le conseil d'administration décide des mesures transitoires à adopter.

Le directeur choisit ses adjoints pour l'assister dans ses tâches. Tous les ans, il présente un rapport d'activité au conseil d'administration et échange avec la commission des publications.

Le contrat d'édition est négocié par le directeur, avec l'accord du président de la SPP, qui le signe.

4. Les Monographies et Débats de Psychanalyse (art. 12.4 des statuts)

Les Monographies et Débats de Psychanalyse, publiés par la SPP, sont placés sous la responsabilité d'un directeur. Sur proposition du bureau, ce directeur est élu par le conseil d'administration auquel il présente son comité de rédaction. Son mandat est de 4 ans, sauf en cas de décision exceptionnelle du conseil d'administration, il est renouvelable une fois.

L'élection du directeur a lieu six mois avant l'expiration du précédent mandat. Le secrétaire général fait, en temps utile, un appel de candidature à l'ensemble des membres de la SPP. A propos de toute candidature reçue, le bureau prend avis de l'équipe de direction sortante, du directeur de la Revue française de Psychanalyse et de la commission des publications. En cas de candidatures multiples, le bureau peut présenter au vote du conseil d'administration le candidat de son choix. Dans ce cas, il doit en informer auparavant le (ou les) autres candidats, qui doivent alors décider soit de retirer leur candidature, soit de la présenter concurremment au vote du conseil.

Le candidat à la direction est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés. En cas de candidatures multiples, il est procédé à autant de tours de scrutin qu'il est nécessaire pour que l'un des candidats obtienne la majorité requise ; à partir du deuxième tour, le scrutin porte seulement sur les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix au premier tour.

En cas de non élection, en cas d'absence de candidature, le conseil d'administration décide des mesures transitoires à adopter.

Le directeur choisit ses adjoints pour l'assister dans ses tâches. Tous les ans, il présente un rapport d'activité au conseil d'administration et échange avec la commission des publications.

Les contrats d'édition sont négociés par le directeur, avec l'accord du président de la SPP, qui le signe.